

LE PUBLICISTE.

Sextidi 16 Ventôse, an VI.

(Mardi 6 Mars 1798).

Séance du corps législatif de la république cisalpine, relativement aux dilapidations qui se commettent dans cette république. — Bruit à Vienne de la prochaine tenue d'un congrès composé de députés des divers états d'Italie. — Mécontentement d'une partie de l'armée de Condé. — Détails de la célébration de la Fête des Rois à Fribourg, en Suisse. — Rentrée de l'escadre espagnole à Cadix.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

DES FRONTIÈRES DE LA TURQUIE.

De Semlin, le 29 janvier.

Pendant que les troupes détachées de Belgrade vouloient fondre sur les rebelles de Semendria, la garnison de celle-ci, soutenue de 200 hommes arrivés de Tschai-ken, fit une sortie & opéra un tel carnage parmi les troupes de Belgrade, que sans les kariz de Servie accourus de toute part à leur secours, il n'en seroit pas échappé un seul.

Le 26, plusieurs bateaux chargés de blessés arriverent. Après cet événement, le pacha fit partir un autre corps de troupes contre Semendria; mais on ne se flatte guere qu'il obtienne un meilleur succès. Passwan-Oglou a placé ses camps sur diverses routes, & sur-tout sur celles qui conduisent à Constantinople. Ces camps sont fortement retranchés & les redoutes bien munies de canons. Quoique Passwan-Oglou semble vouloir protéger le commerce, on craint cependant de se fier à ses promesses. La communication avec Constantinople est presque entièrement interrompue.

Le 25 & 26 on entendit une forte canonnade à Belgrade. Elle annonçoit l'arrivée du gouverneur de Bosnie, suivi d'un nombreux cortège & d'un secours de 15 cents hommes. Il loge chez le pacha.

Le commandant des troupes impériales qui gardent les frontières, dépêcha son interprète pour le complimenter.

Le 26, arriva aussi un tartare, en courier de Constantinople, apportant dix bourses, dont cinq pour l'aga des janissaires, & les cinq autres pour le pacha de Trarnik, qui le premier étoit accouru au secours de Belgrade.

P. S. Nous apprenons, dans ce moment, que les rebelles au nombre de 3000 hommes & du canon, s'avancent par terre & par eau sur Belgrade. La consternation est générale. Le gouverneur de Bosnie a ordonné au pacha d'aller à leur rencontre; mais celui-ci ne paroît pas approuver cette mesure. Tous les habitans, tant de la ville que des campagnes & jusqu'aux enfans de dix ans, sont en réquisition. Les troupes impériales ont ordre d'appuyer toutes ses opérations.

Du 5 février. — Les rebelles renfermés dans Semendria se sont rendus par capitulation, ils ont obtenu la libre sortie avec les honneurs de la guerre.

I T A L I E.

De Milan, le 30 pluviôse.

Il arrive ici beaucoup de cavalerie française venant du côté du Piémont. On dit que les corps de l'armée d'Italie qui s'étoient acheminés vers la France, & dont plusieurs étoient déjà arrivés à Marseille, ont eu contre-ordre, & retournent en Lombardie.

Il y avoit le 8 février, à Ferrare, un corps de huit mille français, sous les ordres du général Dumas. Ces troupes ont occupé les portes & tous les postes. Le général Latour a été nommé commandant du fort, que l'on commence à approvisionner.

Séance du grand conseil, du 21 pluviôse.

Le conseil ordonne à l'unanimité la mention honorable & l'insertion au bulletin d'un projet présenté par la citoyenne Anne-Marie Capprotti. Ce projet consiste à consacrer désormais dans la république cisalpine tous les biens donnés par les citoyens crédules aux établissemens religieux, comme moines, abbayes, couvents, &c., aux ouvriers peres de famille sans travail & sans argent, & aux indigens infirmes & autres de la république.

Un secrétaire fait lecture d'une lettre civique, dans laquelle le citoyen Rossi dénonce tous les abus des administrations, les dilapidations des ministres, & s'élève avec énergie contre ceux qui volent impunément le trésor public. Il invite le grand conseil à prendre au plutôt des mesures pour épurer salutairement la chose publique. (Mention honorable & impression de la lettre).

Il s'élève une longue & sage discussion sur la proposition de Lamberti, qui voudroit que le corps législatif nommât, par une loi, trois censeurs provisoires, qui s'occupoient des dépenses de la liste civile, ce qui seroit un obstacle aux crimes des dilapidateurs.

Castel-Franchi appuie Lamberti, & Glisenti demande que l'on nomme dans la république les patriotes les plus zélés & les plus énergiques, pour rechercher toutes les causes des désordres occasionnés par les dilapidations & les vols publics, & de les dénoncer ensuite au corps législatif, afin qu'il prenne sur-le-champ les mesures nécessaires pour les réprimer.

Une commission ayant déjà été nommée pour faire un rapport sur les trois censeurs proposés par Lamberti, le président l'invite à faire son rapport.

Vettemate-Franchi, rapporteur, monte à la tribune & lit le projet suivant :

« Le conseil arrête qu'il sera nommé un corps de censeurs, composé d'un publiciste, d'un citoyen expert dans les finances, & d'un autre qui aura exercé pendant long-tems l'office de caissier ».

Salimbeni fait l'amendement suivant au projet de résolution :

- 1°. Que le directoire soit invité à transmettre au grand-conseil une note spécifique des bureaux des ministres;
- 2°. Que l'on ôte aux ministres la faculté de faire les marchés, & que le directoire exécutif soit, à l'avenir, obligé de les passer en séance publique.

Deho. — Les faits vous démontrent que le directoire agit avec tant d'indolence, qu'il pourroit être mis en état d'accusation. Mais voulant allier une sage sévérité à l'indulgence, nous devons le rappeler avec force à ses devoirs.

Isambardi. — Indépendamment des abus nombreux commis par les ministres, j'invite le conseil à prendre en considération la dénonciation que je lui fais du luxe de leur table & de leurs maisons, dont les dépenses énormes sont toutes aux frais de la nation. Je demande que ces dépenses soient plus modestes & plus dignes de la simplicité démocratique; les républicains ne doivent point être des sybarites.

Deho. — Si les ministres sont une fois convaincus d'aussi coupables écarts, voilà pour eux un juste motif d'accusation.

On met aux voix les deux propositions de Salimbeni; elles sont adoptées.

Glisenti demande qu'on passe à l'ordre du jour sur le projet de la commission, concernant les qualités qu'elle exige des censeurs, & que l'on détermine le jour où le conseil devra élire ces derniers en comité secret. — Adopté.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 14 février.

L'empereur a nommé M. le comte de Zinzendorf commissaire à Venise, pour recevoir en son nom le serment de ses nouveaux sujets. Cette cérémonie n'aura lieu qu'après la nouvelle organisation.

Le bruit court qu'il sera tenu à Mantoue, ou à Parme, un congrès dont l'objet sera de régler les intérêts des états d'Italie, & d'établir des rapports & une harmonie plus parfaite entr'eux. Ce congrès seroit formé de députés de l'Autriche, de la France, de l'Espagne (à cause de Parme), de la Sardaigne, de Naples, de Florence & de la république Cisalpine.

On a arrêté à Trieste & amené ici quelques Grecs qui ont contribué à répandre des écrits révolutionnaires dans les provinces de la Turquie.

P R U S S E.

De Berlin, le 20 février.

Nous apprenons, par des voyageurs venant de la Russie, que la majeure partie du corps de Condé est fort mécontente de son état actuel; beaucoup d'entr'eux le quittent & cherchent ailleurs une meilleure fortune. Cependant ils reçoivent en or le même traitement que l'Angleterre leur payoit, tandis que le corps de polonais qui est entré au service de la Russie, n'est payé qu'en monnaie d'argent, & le militaire russe en papier; chaque soldat n'a que la valeur d'un sol-3 deniers de France, avec un peu de vivres qu'il cède à son hôte, qui est obligé de le nourrir.

Les mêmes voyageurs assurent que les nobles de la Lithuanie accusés de conspiration, ont subi leur cruelle sentence & ont été ensuite conduits en Sibérie. On a même eu la cruauté de faire subir le supplice du knout à trois dames qui se trouvoient parmi eux. On continue de poursuivre ceux que l'on accuse d'être leurs complices, qui se sauvent à travers le fleuve gelé du Bog, pour tâcher d'éviter les effets de la colère d'un prince dont on pareit s'être trop hâté de célébrer la clémence.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 25 février.

La réponse des ministres français à la note de la députation d'Empire du 13 février n'est pas encore connue dans toute son étendue; mais on sait qu'elle exprime un très-violent mécontentement sur le refus & les délais de cette députation, & qu'ils ont déclaré de vive voix: « Que par le dernier courrier du directoire, ils avoient reçu l'ordre formel de ne pas se laisser amuser, plus long-tems, & dans le cas où l'on persisteroit à se refuser à leurs propositions, de se porter aux mesures les plus énergiques ».

S U I S S E.

Extrait d'une lettre de Fribourg, du 21 février.

L'isle de Samothrace étoit célèbre chez les anciens pour avoir conservé très-long-tems les plus anciens usages de la religion des Grecs. On peut regarder la Suisse, comme le Samothrace de l'Europe moderne. On y retrouve encore de vieilles superstitions oubliées par-tout ailleurs.

Fribourg est le chef-lieu du catholicisme helvétique, qui y a un évêque, une cathédrale, un chapitre, & même une juridiction. Les pratiques les plus minutieuses du culte catholique y sont observées avec un scrupule qu'on ne trouveroit pas dans toute l'Italie.

Tous les ans, au 6 janvier, on y célèbre la fête des Rois, en représentant au naturel l'arrivée des trois rois mages à Bethléem, pour y adorer l'enfant Jésus dans son étable. Cette représentation se fait avec beaucoup de sérieux & d'appareil. Des fêtes de ce genre avoient lieu dans toute l'Europe, avant même qu'on eût imaginé de mettre sur le théâtre, sous le nom de *Mystères*, les différens évènements de l'ancien & du nouveau Testament. Il n'y a pas un grand nombre d'années qu'en Flandre on représentoit tous les ans, dans la semaine Sainte, toute l'histoire de la passion de Jésus-Christ.

A Fribourg, il y a des fonds affectés aux dépenses qu'exige la fête des Rois; & comme ces fonds ne suffisent pas à la magnificence qu'on y met, certains membres du gouvernement y suppléent de leur propre bourse à tour de rôle. Le chapitre a la direction du spectacle; toutes les autorités y assistent en cérémonie. C'est pour le peuple le plus beau jour de l'année.

Le spectacle commence par une procession sortant de la cathédrale: on voit d'abord paroître un bœuf couronné de fleurs & tout couvert de guirlandes; à sa suite marchent deux beaux moutons parés également de rubans de fleurs. Après eux marche le chapitre de Saint-Nicolas, suivi du lawyer & du petit-conseil. La procession fait le tour de la place; après quoi, les magistrats vont se placer dans une maison devant laquelle la scène doit se jouer, pendant que les chanoines rentrent dans leur cathédrale. Les trois animaux qui ont ouvert la procession amusent la curiosité des spectateurs, jusqu'à ce qu'on voye arriver

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 10 ventôse.

On a arrêté ces jours derniers, par ordre du ministre de la police, plusieurs militaires qu'on dit impliqués dans l'affaire de Pichegru. La recherche de ses complices se fait aussi très-sévèrement dans le département du Haut-Rhin.

DE PARIS, le 15 ventôse.

Une affaire intéressante vient d'être portée au tribunal de commerce de Paris. Le citoyen Méléé y paroît comme demandeur, & réclame une action, une part entière de société; & l'exercice de tous les droits en résultant, dans la compagnie, composée des citoyens Goupilleau (de Fontenay), Eréron, Paris, Delamuy d'Angers, chargée de la fourniture des vivres pour l'armée d'Allemagne. On lui avoit, à ce qu'il paroît, proposé cette action pendant qu'il étoit secrétaire-général de cette armée; on la lui refuse depuis qu'il a quitté cette place. On assure que le tribunal va prononcer en sa faveur.

— Des lettres de Cadix, du 15 février, disent que la veille la flotte espagnole étoit rentrée: l'amiral Massaredo étoit dangereusement malade & avoit été saigné deux fois.

Les Anglais servis à merveille partent, parce qu'il y a par-tout des hommes à vendre, ont aussi des espions à Cadix. Malgré le secret & l'activité de l'appareillement de la flotte espagnole, lord Saint-Vincent avoit été averti à Lisbonne avant qu'elle fût sortie de Cadix; il avoit appareillé en moins de d'uze heures. On fit partir aussi un courrier pour Cadix, qui apprit ce mouvement au commandant du port: il dépêcha un avis à l'amiral Massaredo, qui s'est hâté de ramener la flotte à Cadix, avant la jonction des deux divisions anglaises.

— L'acte de souveraineté du peuple romain est littéralement & presque entièrement traduit dans le message du directoire que nous avons inséré dans un de nos derniers numéros, hors le passage suivant:

« Le peuple romain a déclaré que sa volonté est de conserver la religion qu'il vénère & observe, & de laisser intactes la dignité & l'autorité spirituelle du pape ».

Le gouvernement provisoire est composé de 7 consuls & d'environ 30 autres magistrats, sous les noms de préfets pour la police, pour la justice, pour la milice, pour les finances, les subsistances, la marine, le commerce, l'agriculture, les affaires ecclésiastiques, un ministre des affaires étrangères, un de l'intérieur, un procureur civil & criminel. On trouve les noms des hommes les plus connus à Rome par leur amour de la liberté.

— Le gouvernement provisoire du pays de Vaud a, dans sa séance du 28 pluviôse, rendu un décret ainsi conçu:

« L'assemblée des représentans provisoires du pays de Vaud, considérant que les gouvernemens de Berne & de Fribourg font les plus grands efforts pour entraver & même renverser notre régénération; que, pour parvenir à ce but, tous les moyens leur sont bons; que les armemens considérables qu'ils entretiennent sur notre territoire & ailleurs en posture menaçante, occasionnent des frais immenses puisés dans le trésor public, dont une juste part nous appartient; arrête: que toutes les propriétés des membres du gouvernement de Berne & de Fribourg dans ce pays, sous quelque dénomination qu'elles puissent être connues, nous seront garanties du mauvais

les trois rois mages, suivis de leur cour & escortés de leurs gardes qui sont armés de fusils. Ces rois sont toujours représentés par des chanoines; leur costume est très-brillant, les plumes & les rubans n'y sont pas épargnés. Ils montent des chevaux richement caparaçonnés, tenant à la main chacun un sceptre doré & fait au tour. Ils sont conduits par une étoile de fer blanc qu'on fait voltiger devant eux. Ils passent ainsi sous les fenêtres où sont placés l'avoyer & les magistrats, & en passant ils ne manquent pas de saluer le souverain du canton par une décharge de mousqueterie, comme cela se pratiquoit sans doute alors dans l'Orient.

Les rois voyageurs n'ont pas la peine d'aller chercher le nouveau né dans l'étable. La vierge arrive sur son âne, tenant l'enfant sur ses genoux; & pour donner plus de vraisemblance à son rôle, elle est représentée par une jeune fille de sept à huit ans.

Saint Joseph arrête l'âne devant une fontaine sur laquelle est perché un ange qui a l'air de descendre tout droit du ciel; après quoi il conduit la vierge vers l'église; la vierge descend de sa monture pour y entrer; l'âne reste sous le portique. On lui prépare une botte de foin pour l'amuser, pendant que la vierge, assise sur le coin du maître hôtel, reçoit les offrandes des fideles.

Le roi Hérode vient se placer sur un trône qu'on a élevé au milieu de la place, accompagné de deux devins, qui forment sa cour. Comme c'est un rôle odieux, les chanoines ne veulent pas s'en charger, & le laissent à un homme du peuple qu'on paye pour faire le roi, tandis que saint Joseph est toujours représenté par le grand-chantre de la cathédrale en robe violette.

Cependant Hérode reçoit avec beaucoup de dignité l'hommage des trois princes de l'Orient, qui lui annoncent en vers allemands, sur l'air de la passion, le sujet de leur voyage. Alors, il consulte lui-même, sur le même air, ses deux devins, pour savoir ce que c'est que cet enfant annoncé par les mages; & quand les devins lui disent que cet enfant est destiné à régner dans Jérusalem, il entre dans une telle fureur, que d'un coup de son sceptre il fait tomber le livre des mains & les lunettes du nez du prophète qui lui annonce cette mauvaise nouvelle. C'est ici l'endroit le plus intéressant de la fête pour la multitude des spectateurs. L'emportement auquel se livre sa majesté, les contorsions de ses gestes, l'ordre qu'elle donne de faire égorger tous les enfans à la mamelle; tout cela a un air de souveraineté qui en impose aux rois mages. Ils sont forcés, par les menaces de ce despote, de cesser leurs chansons & prennent le parti de se retirer. Mais il survient quelques querelles entre les troupes de ces rois, qui occasionnent des fusillades & des jeux de sabres, d'où il résulte toujours quelque accident. Cette bataille cesse pour aller entendre la messe; après quoi, la vierge remonte sur son âne, & saint Joseph la reconduit à l'église; c'est ce qui s'appelle la *suite en Egypte*; les rois mages se retirent dans leurs royaumes, c'est-à-dire dans leur auberge, où le roi maure & sa suite s'occupent de leur mieux à nettoyer la peinture à l'huile dont ils se sont barbouillé le visage pour jouer leur rôle au natiflé.

Après ce beau spectacle, chacun rentre chez soi, & l'on se livre à des orgies qui durent deux ou trois jours, où il se fait une grande profusion de vin, & de savantes remarques sur le jeu des acteurs & le mérite de la pièce.

emploi que lesdits gouvernemens font & feront de ces trésors, ainsi que de toute autre dilapidation qui pourroit en être faite, sous quelque prétexte que ce soit ».

— Des lettres de Lausanne, du 10 ventôse, portent que ce jour même la conférence définitive devoit avoir lieu à Morat; on en attendoit l'issue avec la plus vive impatience.

— Par arrêté du directoire exécutif, du 13 de ce mois, le citoyen Laborde, actuellement adjudant de la place de Paris, sera employé en la même qualité à Marseille; & le chef de brigade Laugier, actuellement employé dans le département du Calvados, se rendra également à Marseille, où il sera attaché à l'état-major de la 8^e. division militaire.

— Le bureau de police militaire établi à Paris, sous la direction du citoyen Lebas, est supprimé. La surveillance des militaires, dans la commune de Paris, sera exercée par le commandant de la place, qui aura un bureau près de lui à cet effet. Ce bureau correspondra avec le bureau central du canton de Paris pour tous les objets qui demanderont le concours de l'autorité civile.

— Le ministre plénipotentiaire de la république batave prévient ses concitoyens & autres qui peuvent avoir à faire à lui, ou aux consuls de sa nation dans les ports de la république française, que, d'après l'ordre exprès du directoire exécutif de la république batave, lesdits ministre ou consuls ne pourront dorénavant recevoir en leurs qualités aucuns avis, lettres ou réponse, où il ne leur sera pas donné le titre de *citoyen*.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENT S.

Présidence du citoyen HARDY.

Séance du 15 ventôse.

Des citoyens de Paris demandent, par une pétition, que le corps législatif instituent des fêtes républicaines qui fassent oublier le dimanche & célébrer le décadi.

Cette pétition est renvoyée à la commission exastante.

Ludot présente un projet de résolution sur les jugemens relatifs aux prises maritimes, & portant en substance qu'ils ne pourront être exécutés provisoirement. — Impression.

Un membre, au nom d'une commission, propose qu'il soit accordé une pension de 1500 liv. à la veuve du citoyen Lambradie. — Impression.

Le directoire, par un message, demande une loi pénale contre ceux qui établissent des loteries particulières ou reçoivent pour les loteries étrangères. — Renvoi à une commission.

Tallien présente à la discussion le projet sur les tabacs. Les quatre premiers articles sont adoptés comme il suit :

1^o. Il ne peut être rien innové aux loix concernant la libre culture du tabac sur le territoire de la république française.

2^o. Les tabacs fabriqués à l'étranger continuent d'être prohibés.

3. Les tabacs en feuilles venant de l'étranger continueront à acquitter, lors de leur importation sur le territoire français, les droits d'entrée fixés par la loi du 22 germinal, an 5^o.

4^o. Il n'est rien changé aux dispositions de la loi du 5 septembre 1792 (v. st.) concernant la faculté d'entreposer les tabacs en feuilles importés sur le territoire de la république française.

Le reste du projet est renvoyé à la commission qui le reproduira demain, avec les changements qu'elle croira devoir y faire d'après les observations de quelques membres.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BORDAS.

Séance du 15 ventôse.

Sur le rapport de Rossée, le conseil approuve une résolution du 3 ventôse, relative au tirage au sort des membres du directoire, des commissaires de la trésorerie & de la comptabilité.

Il reçoit & approuve de suite une résolution du 14 ventôse, qui déclare que les Français au Capitole ont bien mérité de la patrie.

Sur le rapport de Poisson, il approuve une résolution du 23 pluviôse, qui change la circonscription de plusieurs cantons du département de la Manche.

Lavaux propose l'approbation d'une résolution du 26 pluviôse, qui ordonne que le citoyen Mentor, député de Saint-Domingue, qui n'a pas les qualités requises pour siéger au conseil des anciens, prendra place dans celui des cinq cents. — Impression & ajournement.

Bourse du 15 ventôse.

Amsterd.....	57 ¹ / ₂ , 58 ¹ / ₂ .	Lausan.....	¹ / ₄ ¹ / ₂ b., 1 ¹ / ₂ ³ / ₄ perte.
Idem cour.....	54 ³ / ₈ , 55 ¹ / ₄ ³ / ₈ .	Tiers consol....	20 l. 2 s. 8 d.
Hamb.....	194 ¹ / ₂ , 192 ¹ / ₂ .	Bon ¹ / ₂	1 l. 17 s. 9 d.
Madrid.....	121. 15 s.	Bon ³ / ₄
Mad. effect.....	151. 12 s. ¹ / ₂ .	Bon ¹ / ₄	42 l. per.
Cadix.....	121. 15 s.	Or fin.....	106 l.
Cad. effec.....	15 l. 12 s. ¹ / ₂ .	Ling. d'arg.....	50 l. 11 s. 3 d.
Gènes.....	96 ¹ / ₄ , 95 ¹ / ₂ .	Portugaise.....	96 l.
Livourne.....	104, 103.	Piastre.....	5 l. 7 s.
Lyon.....	¹ / ₄ per. 15 j.	Quadruple.....	81 l. 2 s. ¹ / ₂ .
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol....	11 l. 12 s. ¹ / ₂ .
Bordeaux.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	¹ / ₂ b. 10 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....	1 b., ¹ / ₂ perte.		

Esprit ³/₄, 485 à 490 l. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 l.
— Huile d'olive, 1 l. 2 s., 4s. — Café Martin, 2 l. 14 s., 16 l.
— Café St-Domingue, 2 l. 12 s., 13 s. — Sucre d'Anvers 2 l. 10 s., 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s., 14 s. — Sucre de Marseille, 19 s. 9 d. — Coton du Levant, 2 l., 2 l. 10 s.
— Coton des isles, 2 liv. 16 s. à 3 l. 8 s. — Sel, 4 l. 5 s.

Carte enluminée gravée par P. F. Tardieu; des descentes qui ont été faites dans les isles britanniques depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'à l'an 6 de la république française, accompagnée d'une Notice historique; in 4^o. Prix, 3 liv. & 3 liv. & 3 liv. 10 s. franc de port. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-André-des-Arts n^o. 9.

On a tiré quelques exemplaires sur papier vélin, avec la couleur colorée, cartonnée par Bradel. Prix, 7 liv.

Rien n'égale le soin, & l'on peut même dire le luxe typographique de ce petit ouvrage, qui ne prouve pas moins d'instruction que de patriotisme. La notice est écrite avec beaucoup d'exactitude & d'élégance; peu d'ouvrages doivent avoir un débit plus rapide & plus étendu.

A FRANÇOIS.